

La planification familiale (PF) regroupe tous les moyens et tous les services qui permettent aux couples de planifier le nombre d'enfants qu'ils veulent avoir et à quel moment, en tenant compte de l'éthique de vie, des conditions de santé de la femme et des moyens disponibles, elle est aussi un moyen de soutien, d'information, d'éducation liée à la santé sexuelle et reproductive. Gérer la situation de la croissance démographique est devenue un souci du ministère de la santé dans notre pays, pour cela il a mis en place un large réseau de protection maternelle et infantile (PMI), ces structures ont toujours préconisé les campagnes nationales de sensibilisation et d'information sur les moyens de planification familiale et de la contraception. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère aujourd'hui que la planification familiale est une priorité en termes de santé publique.